



Vente de la maison d'héritage

Par **sev07**, le **19/10/2015 à 11:18**

BONJOUR **marque de politesse** [smile4]

Mon père est décédé le 30 janvier 2011. Un mois après sa mort, ma sœur a fait signer un testament à ma mère pour donner un quart de ma part à ses filles sans m'en parler.

Or plus ma mère a été reconnu malade : très angoissée et suspicion d'azheimer bien avant le décès de mon père. J'ai été informée de ce testament après le décès de ma mère en 2013.

Donc je le conteste : une révision aura lieu le 13 novembre au tribunal.

Or ma sœur me fait un procès qui aura lieu le 3 novembre pour opposition à la vente de la maison. mais je veux seulement attendre la décision du premier procès. Quelles lois puis - je invoquer lors du procès du 3 novembre ?

cordialement

Par **florineige**, le **19/10/2015 à 12:40**

Bonjour,

Pour être dans le même cas je vous suggère :
loi 2009-526 du 12 mai 2009-art 133